

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mars 2023

LUTTER CONTRE LES ARNAQUES ET LES DÉRIVES DES INFLUENCEURS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX - (N° 790)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE22

présenté par
M. Blanchet

ARTICLE 3

Compléter l’alinéa 9 par les mots : « en Conseil d’État. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin que les plateformes, notamment de taille intermédiaire, puissent bénéficier d'un délai pour mettre en place les fonctionnalités permettant cette déclaration, il est proposé d'établir les modalités d'application de cet article par décret du Conseil d'Etat